RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABICE CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros
Siège social : Route de Oignies, Espace Tertiaire, Bâtiment A
62710 COURRIERES
451 189 450 RCS ARRAS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIOUE GERANT DU 20.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 juin, à 8 heures 30, au siège social à COURRIERES,

Monsieur Bernard HEMELSDAEL, demeurant [redacted] propriétaire de la totalité des 20 000 parts de 15 euros chacune composant le capital social de la société « ABICE CŒUR DES HAUTS DE FRANCE », associé unique et seul gérant a pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'adopter, à compter du 01.07.2025, comme nouvelle dénomination sociale :

« ABICE CABINET BERNARD HEMELSDAEL ».

En conséquence, l'article 2 « Dénomination » des statuts a été modifié comme suit :

« **Article 2 - Dénomination**

La dénomination est : « ABICE CABINET BERNARD HEMELSDAEL ». »

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

CERTIFIÉ
A L'OR

[redacted]